

Séance du 12 décembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 18
Qui ont pris part à la délibération 17

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le DOUZE DECEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

05/12/2023

Absents excusés : 6 (dont 5 pouvoirs)

Date d'affichage

08/12/2023

Patrick LEGER, a donné pouvoir à Nelly DAUDE,
Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2023/11/073 – Rénovation de l'éclairage public – Tranche 4
Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'éclairage public de Marcillac-Vallon est un projet qui s'étale sur 6 tranches de travaux.

Avant travaux, l'éclairage public était composé à 80 % de lampes sodium, dont plus de 40 % avaient plus de 20 ans. Aujourd'hui une partie est en LED, à hauteur de 7 %.

Monsieur le Maire précise que le projet consiste à remplacer les 457 points lumineux de la commune d'une puissance moyenne de 100 W par un éclairage LED d'une puissance moyenne de 40 W dimmable. Les luminaires remplacés sont également différents en fonction de leur localisation :

- Luminaire de type Exio (marque Rohl) pour les routes,
- Caro (marque Rohl) pour les lotissements,
- Light 803 (marque Neri) pour la partie centre historique et faubourg.

Les armoires électriques respectives sont remplacées (en lien avec les normes de sécurité...).

Les tranches de travaux 1 à 3 ont déjà permis de remplacer 192 points lumineux.

La tranche 4 permettra de remplacer 124 points lumineux.

Sur l'ensemble des travaux, les économies d'énergie sont supérieures à 50% et permettent de réduire les consommations d'énergie et l'impact sur l'environnement.

Au fur et à mesure de l'exécution de chacune des tranches, l'intensité de la lumière pendant les périodes creuses de la nuit (23h à 5h) est modifiée (permettant ainsi de faire des économies supplémentaires).

Monsieur le Maire présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	95 000,00 €
TOTAL GLOBAL H.T	95 000,00 €

Monsieur le maire rappelle l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
PARTICIPATION DU SIEDA	43 400,00 €	45,68%
État (fonds Vert)	32 600,00 €	34,32%
TOTAL SUBVENTIONS	76 000,00 €	80,00%
COMMUNE MARCILLAC VALLON (fonds propres)	19 000,00 €	20,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	95 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ